

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 11 juin 2014 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE14 0906**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 juin 2014, en y ajoutant l'article 20.046 et en y retirant les articles 20.009, 20.044, 30.008, 30.017, 40.006, 40.007 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE14 0907**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE14 0908**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 juin 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE14 0909**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE14 0910**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE14 0911**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de gaz propane;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Superior General Partner inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13295 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1144338001

---

**CE14 0912**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Dessau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer l'auscultation et le diagnostic du réseau de distribution d'eau potable et des bornes d'incendie, pour une durée approximative de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme maximale de 124 670,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13439;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140112002

---

**CE14 0913**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à 9213-7926 Québec inc. (St-Basile Hyundai), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de quinze véhicules de marque Hyundai pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 295,40 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 26 193,30 \$ correspondant à la TVQ (applicable aux véhicules seulement) payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1144472004

---

**CE14 0914**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer les dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145035001

---

**CE14 0915**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de bacs roulants et de cuisine;
- 2 - d'accorder à Orbis Canada, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13586 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1146134002

---

**CE14 0916**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de renouvellement de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange de bornes d'incendie ;
- 2 - d'accorder à Albert Viau Div. de Emco Corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13300 ;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1145318001

---

**CE14 0917**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Service des Espaces Verts, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la Stratégie de lutte à l'agrile du frêne, aux prix de la soumission, soit pour une somme maximale de 1 988 552,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6698 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1146620004

---

**CE14 0918**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 740 708,51 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard De Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 610 708,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 235411;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134002005

---

**CE14 0919**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 759 011,05 \$, taxes incluses, pour le réaménagement géométrique de l'intersection des avenues Davaar et du Manoir, l'éclairage de rue et feux de circulation, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 670 011,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1144822031

---

**CE14 0920**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 522 740,49 \$, taxes incluses, pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de voirie de l'arrondissement d'Outremont, incluant des travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts, électricité et aménagement paysager), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Hexagone, s.e.c., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 248 470,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221705;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144021001

---

**CE14 0921**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 927 071,25 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 250 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5700;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1141035006

---

**CE14 0922**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 702 634,11 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné), de conduites d'eau secondaire et la reconstruction de chaussée dans les rues Côte du Vésinet, Place du Vésinet et l'avenue McCulloch, là où requis, dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à 9045-6823 Québec inc. (Les Paysagistes Damiano), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 531 134,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284601 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144822036

---

**CE14 0923**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Bellemare Couvertures ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de toiture des bassins B8,H-1,H-2,J,668-31 et 668-41 au bâtiment des boues et Let M au bâtiment du prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 223 163,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1365-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1143334015

---

**CE14 0924**

Vu la résolution CA14 29 0144 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 5 mai 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 208 439,26 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc, remplacement des branchements de services, pavage, bordures, trottoirs dans la 11<sup>e</sup> Rue, Croissant complet à la 11<sup>e</sup> Avenue, dans la 13<sup>e</sup> Avenue entre la 14<sup>e</sup> Rue et la 9<sup>e</sup> Rue, dans la 14<sup>e</sup> Avenue entre la 13<sup>e</sup> Rue et la 11<sup>e</sup> Rue et dans la 15<sup>e</sup> Avenue entre la 13<sup>e</sup> Rue et la 10<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission soit pour une somme maximale de 3 153 439,26 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-14-08;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1143903012

---

**CE14 0925**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 295 262,83 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 947 869,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5705;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140457002

---

**CE14 0926**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 254 325,29 \$, taxes incluses, pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;



2 - d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 584 219,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5701;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1145891001

---

**CE14 0927**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

1- d'autoriser une dépense de 2 974 001,86 \$, taxes incluses, représentant 97,6 % du coût total du contrat, pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau dans la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et dans la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Les entreprises Claude Chagnon inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 891 037,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-002;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1146441002

---

**CE14 0928**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Planex Consultants inc. (résolution: CE10 1657) afin de rétablir la concordance avec les services requis, le tout sans majoration du contrat initial.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1141246007

---

**CE14 0929**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour une période de 3 ans, pour l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12331;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144551003

---

**CE14 0930**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 109 226,25 \$, taxes incluses, afin de poursuivre le contrat de services professionnels octroyé à la firme Valiquette, Martin, Montmarquet, Poissant & associés, à titre d'expert en évaluation pour permettre la réalisation des travaux nécessaires afin de compléter l'analyse des immeubles expropriés identifiés aux plans A-47 et A-46 Saint-Paul, majorant ainsi le montant total du contrat de 99 999 \$ à 209 225, 25 \$ ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1142463001

---

**CE14 0931**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'entente de principe entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB);
- 2 - d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer ladite entente de principe, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1145322002

---

**CE14 0932**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et la Régie des installations olympiques (RIO) pour la réfection des dalles de béton extérieures appartenant à la Ville dans le secteur du Biodôme, par la firme Construction Concordia, retenue par la RIO pour effectuer des travaux de même nature sur le site des installations olympiques, pour une somme maximale de 1 396 545 \$, taxes incluses, conformément à l'autorisation reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1140185008

---

**CE14 0933**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales et d'autoriser à cette fin, une dépense de 70 198,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Montréal-Est ;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des technologies de l'information à signer cette entente pour et au nom de la Ville ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1145035003

---

**CE14 0934**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le cautionnement (garantie de la Ville de Montréal) en faveur de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, pour un prêt de 4 M\$, servant à la construction d'un immeuble de 10 000 pieds carrés, de 45 espaces de stationnement souterrain et d'un site de gestion des matières résiduelles au Marché Jean-Talon, le tout sous réserve de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1144069006

---

**CE14 0935**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de modification au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal prolongent la durée du bail pour le marché Jean-Talon seulement, pour une période additionnelle de 13 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035, afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble permettant de loger la Société des Alcools du Québec, le tout tel que prévu au projet de convention de modification de bail et conditionnellement à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du cautionnement de prêt par la Ville en faveur du locataire;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1144069003

---

**CE14 0936**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, constitué du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour le prix de 8 278 200 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 161 000 \$, pour l'année courante, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration 2014 au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et au Service de police afin de permettre au Service de police d'occuper l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke;
- 3 - de modifier la base budgétaire du SGPI et du SPVM, pour les années suivantes, si l'administration donne suite à la recommandation d'approuver l'achat de l'immeuble pour assurer le paiement des frais d'exploitation et les ajustements annuels prévus requis à la base budgétaire;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1141195002

---

**CE14 0937**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Manon Tousignant et M. Daniel Mongrain, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain d'une superficie de 516,8 mètres carrés, constitué du lot 5 290 556 du cadastre du Québec, situé à l'arrière de la propriété sise au 6779, avenue Charles-Goulet, dans l'arrondissement d'Anjou, pour le prix de 44 480 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1131233012

---

**CE14 0938**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de première modification du bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 mètres carrés, dans l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022, pour une dépense totale de 99 273,73 \$, taxes incluses, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1145840001

---

**CE14 0939**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mettre fin à l'entente intervenue entre le Collectif de festivals montréalais (Montréal Festimania) et la Ville de Montréal relative à un soutien financier de 300 000 \$ pour les éditions 2013 et 2014 (CM13 0589).

Adopté à l'unanimité.

20.030 1141075001

---

**CE14 0940**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier exceptionnel de 15 000 \$ à l'organisme Culture pour tous pour la réalisation de l'édition 2014 des Journées de la culture;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1140679005

---

**CE14 0941**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier de 157 939 \$ accordé par la Ville de Montréal à l'Écomusée de la maison du fier monde Inc. (CM13 0983), pour l'exercice financier 2014, pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 2050, rue Amherst ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1140007001

---

**CE14 0942**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de protocole d'entente visant à encadrer le soutien financier de 354 549 \$ accordé par la Ville de Montréal au Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. (CM13 0985), pour l'exercice 2014, pour la réalisation des travaux d'amélioration et de maintien d'actif du bâtiment sis au 444, rue Saint-Gabriel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1140007002

---

**CE14 0943**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'addenda n° 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal pour le projet du Réseau bioalimentaire de Montréal (CE13 1081) à l'égard de l'obligation de remettre des états financiers vérifiés.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1146352005

---

**CE14 0944**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration vers le Service de la culture pour soutenir l'organisme Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil municipal :

- 2 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'organisme Terre en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, dans le cadre d'un plan transitoire du festival Présence autochtone vers une programmation annuelle du projet DestiNATIONS;
- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1141197005

---

**CE14 0945**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 159 000 \$ l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1140634001

---

**CE14 0946**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ à La Fondation du startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la 4<sup>e</sup> édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 9 au 12 juillet 2014;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1146334001

---

**CE14 0947**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 19 070 \$ au Musée du Château Ramezay pour la réalisation d'une étude des charges combustibles des éléments de sa collection entreposée dans l'édifice le Nordelec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - d'accorder un soutien financier de 52 190 \$ à l'organisme Perte de signal pour la réalisation de projets d'étude de besoins et d'achat d'équipements spécialisés dédiés à la création et à la diffusion des arts numériques;
- 5 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1146344001

---



**CE14 0948**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La Fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles — X », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013-2015 conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1143220001

---

**CE14 0949**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc. pour contribuer à la réalisation de sa planification 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1143220002

---

**CE14 0950**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$, à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, pour permettre l'élargissement de ses heures d'ouverture dans le cadre du projet « Développement d'une stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot » du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 décembre 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1142586003

---

**CE14 0951**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 8 321 006,16 \$ taxes incluses, représentant 90 % du coût total du contrat pour les travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré, Rochon, Saint-Germain et Crevier ;
- 2- d'accorder à la firme Les Entreprises Michaudville inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le volet 1 des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures, soit sur une partie des rues de la Sorbonne, Barré et Rochon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 715 998,88 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-026 ;
- 3- d'accorder à la firme Groupe Hexagone inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat pour le volet 2 des travaux de reconstruction de conduites d'aqueduc et d'égouts et de réfection des chaussées, des trottoirs et des bordures, soit sur une partie des rues Saint-Germain et Crevier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 529 563,52 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-026 ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1144378014

---

**CE14 0952**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc. et Daoust Lestage inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13587 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1145921001

---

**CE14 0953**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, à la demande de l'Association musicale Feuilles D'Érable 2014, la tenue de l'événement le « Défilé la Fête du Canada » le 1<sup>er</sup> juillet 2014 de 11 h à 13 h;
- 2- d'autoriser la tenue des festivités au Square Phillips le 1<sup>er</sup> juillet 2014 de 13 h à 16 h 30;
- 3- d'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et Square Phillips, ainsi que les zones de montage et de démontage;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de protocole d'entente accordant un soutien technique estimé à 65 000 \$ à intervenir entre la Ville et l'Association musicale Feuilles D'Érable 2014, pour la tenue du Défilé de la Fête du Canada 2014, le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1140677001

---

**CE14 0954**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de maintenir le choix de réfection (projet 11-19) du pont d'étagement Rockland (structure 81-2201), conformément à la résolution CM13 0043 du 29 janvier 2013;
- 2- d'approuver l'addenda no. 1 à l'entente intermunicipale entre la Ville et Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1130541010

---

**CE14 0955**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Montréal-Nord, afin que l'arrondissement prenne sous sa responsabilité l'exécution des travaux de réfection du boulevard Pie-IX, entre les rues Industriel et Charlevoix, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1142088003

---

**CE14 0956**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1144386006

---

**CE14 0957**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de reporter au 1<sup>er</sup> novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5M\$, déposées avant le 1<sup>er</sup> mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014, et, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, d'autoriser le report au 15 février 2015, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5M\$, déposées avant le 1<sup>er</sup> mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1146665001

---

**CE14 0958**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le report au 15 février 2015 de l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1<sup>er</sup> mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146665002

---

**CE14 0959**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 28 septembre 2014, de 4 h 45 à 15 h 15;
- 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray–St-Michel–Parc-Extension;
- 3 - d'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon:
  - durant l'exécution des travaux de peinture :
    - une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
    - la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;
  - cette autorisation est valable du 10 septembre 2014 au 13 octobre 2014;
  - À l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée;
  - Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

4- de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1141005005

---

**CE14 0960**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 6<sup>e</sup> partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140679009

---

**CE14 0961**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction générale pour s'assurer de la mise en place de conditions optimales de collaboration entre le Service des ressources humaines et la CFPM (R-2);
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration relativement à la consolidation du statut de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM).

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143430008

---

**CE14 0962**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2014, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
  - 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève);
  - 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève);
  - 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1141608001

---

**CE14 0963**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 27 700 \$, incluant l'attribution d'une bourse de 15 000 \$ à l'auteur(e) récipiendaire du prix littéraire de la Ville de Montréal, pour la mise en place et la gestion du Grand Prix du livre de Montréal, édition 2014;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1141608002

---

**CE14 0964**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 22 000 \$ pour l'attribution de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal 2014 visant à reconnaître et à promouvoir la relève montréalaise en design;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1145178001

---

**CE14 0965**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 250 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en responsabilité contractuelle intentée par la Ville de Montréal c. Construction Louisbourg Ltée et de l'action en garantie intentée par Construction Louibourg Ltée c. Durisol inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-057524-103.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1140326001

---

**CE14 0966**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Industries 4000 Saint-Patrick inc. pour une somme globale de 7 500 000 \$ dont 1 274 166,70 \$ reste à payer, plus les frais judiciaires, représentant l'indemnité finale payable au propriétaire à la suite de l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 3 du plan A-47 Saint-Paul et à la suite de l'expropriation à des fins d'emprise pour le prolongement du boulevard de La Vérendrye des parties de lots 4 177 733 et 1 573 139 du cadastre du Québec, identifiées aux articles 1 et 2 du plan A-46 Saint-Paul, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de l'échangeur Turcot;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Cassandre Louis du Service des affaires juridiques un chèque au montant de 1 274 166,70 \$ en capital auquel des intérêts au taux annuel de 5 % payables sur ledit montant à compter du 6 septembre 2012 jusqu'à la date de l'émission du chèque, au nom de Godard, Bélisle, St-Jean & associés en fidéicommiss;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1142463002

---

**CE14 0967**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet municipal au 31 mars 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1145205003

---

**CE14 0968**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 31 mars 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1145205004

---

**CE14 0969**

Il est

RÉSOLU :

de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique relative au projet de système léger sur rail SLR, pour le corridor A-10/Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1144784002

---



**CE14 0970**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de madame Norma Passaretti, à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal, à compter du 21 février 2014 jusqu'au 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1131040002

---

**CE14 0971**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 2 du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (exercice financier de 2014) (14-005), l'ordonnance no 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe afin de verser des subventions totales non récurrentes de 528 643 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ;
- 2- de réserver une somme de 58 738 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1141180001

---

**CE14 0972**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) », aux fins de corriger et de clarifier les périodes d'application des tarifs de certains autoparcs et de corriger deux terrains d'autoparc soit le 115 et le 170, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1141614001

---

**CE14 0973**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » pour retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, le lot 1 155 549 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 68,6 mètres carrés et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144386004

---

**CE14 0974**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1141477003

---

**CE14 0975**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1141477002

---

**CE14 0976**

Vu la résolution CA14 25 0238 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 2 juin 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement au secteur d'emplois du Plateau Est.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1142583001

---

**CE14 0977**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1142622002

---

**CE14 0978**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1142622001

---

**CE14 0979**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur les services (14-012), l'ordonnance no 1 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, afin de modifier le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 1 du règlement pour scinder le Bureau des relations internationales et gouvernementales en deux bureaux, soit le Bureau des relations internationales et le Bureau des relations gouvernementales et municipales.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1140395007

---

**CE14 0980**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil interculturel de Montréal intitulé « Avis sur un projet de musée de l'immigration à Montréal, pour une valorisation du patrimoine immigrant ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1142714001

---

**CE14 0981**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil portant sur la transparence et le suivi des motions des conseillers adoptées par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1141165003

---

**CE14 0982**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission de la présidence du conseil portant sur la gestion d'élections municipales et de scrutins référendaires simultanés.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1141165002

---

**CE14 0983**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.004 1141193001

---

**CE14 0984**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs concernant le Plan d'action canopée 2012-2021 et l'infestation de l'agrile du frêne.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1144527001

---

**CE14 0985**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi des recommandations du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1140092001

---

**CE14 0986**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146620004 - Accorder un contrat à Service des espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - Un seul soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1143624028

---

**CE14 0987**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143903012 - Accorder un contrat à Les Pavages Dorval division Construction Groupe Bau-Val inc. pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et des branchements de services, le pavage, les bordures et les trottoirs sur la 11<sup>e</sup> Rue, 13<sup>e</sup> Avenue, 14<sup>e</sup> Avenue et 15<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 3 208 439,26 \$, taxes incluses (Contrat 3 153 439,26 \$ + incidences 55 000 \$) - Appel d'offres public ST-14-08 (5 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.008 1143624026

---

**CE14 0988**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140457002 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre sportif St-Charles - Dépense totale de 7 295 262,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5 705 - 6 soumissionnaires - contrat no 12 800.

Adopté à l'unanimité.

60.009 1143624024

---

**CE14 0989**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145891001 - Accorder un contrat à la firme Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre situé au 3335, rue Sartelon, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 6 254 325,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5701 (7 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.010 1143624023

---

**CE14 0990**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146441002 - Accorder un contrat à Les entreprises Claude Chagnon inc. pour le remplacement d'une conduite d'égout et d'une conduite d'eau sur la rue Dorion, du boulevard De Maisonneuve à la rue La Fontaine et sur la rue De Rouen, de la rue Dorion à la rue De Bordeaux, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 047 537,91 \$ (contrat : 2 891 037,91 \$ + incidences: 156 500 \$), taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-002 (1 soumissionnaire).

Adopté à l'unanimité.

60.011 1143624027

---

**CE14 0991**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551003 - Accorder un contrat de services professionnels à Dessau inc. pour effectuer l'inspection des conduites et regards d'égouts avec caméra à téléobjectif sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 201 020,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12331 - 3 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.012 1143624025

---

**CE14 0992**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'état de situation sur l'application du Règlement P-6.

Adopté à l'unanimité.

60.013 1142748001

---

**Levée de la séance à 11 h 35**

70.001

---

Les résolutions CE14 0906 à CE14 0992 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville